



**Commission du développement
des territoires urbains et ruraux**

**2224 - Agence de développement et d'urbanisme
de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)**

Programme de travail partenarial 2011 de l'ADEUS

Rapport n° CP/2011/180

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule animation et observation des territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le programme de travail partenarial 2011 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise ainsi que la convention financière à intervenir entre le Département et l'Agence.

L'ADEUS, l'Etat et les collectivités territoriales sont engagés depuis de nombreuses années dans une démarche partenariale permettant de conduire une réflexion collective sur le développement territorial autour de thèmes partagés par différents partenaires.

Le financement du programme de travail partenarial est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales à hauteur de l'intérêt que portent chacun d'eux à sa réalisation.

Lors de sa séance du 25 janvier 2011, le conseil d'administration de l'ADEUS a validé les orientations pour les années à venir, prévoyant de consolider le programme de travail partenarial par des études partenariales s'inscrivant dans les cinq axes suivants :

1. Comprendre le territoire, partager l'information, anticiper les évolutions,
2. Construire le fonctionnement métropolitain,
3. Bâtir une vision à plus grande échelle,
4. Adapter le territoire à son environnement et à la vie des gens,
5. Faire évoluer l'agence avec ses missions.

Les principaux thèmes d'études confiés par le Département à l'Agence relèvent du domaine de l'urbanisme, de l'habitat, de la gestion de l'espace, des déplacements, de l'économie, de l'éducation - enseignement, des paysages et de la cohésion sociale.

La dotation départementale 2010 au titre du programme de travail partenarial de l'Agence s'est élevée à 400 000 €. Pour 2011, l'ADEUS sollicite une participation du Département d'un montant équivalent de 400 000 €.

Sur ce point, il est précisé qu'un crédit de 400 000 € est inscrit au budget primitif de 2011.

Les autres partenaires sont sollicités pour le financement du programme de travail partenarial 2011 pour les montants suivants :

- Etat : 263 886 € (- 10 % par rapport à 2010),
- C.U.S. : 2 872 990 € (identique à 2010),
- Région : 100 000 € (identique à 2010).

Le programme de travail partenarial 2011 ainsi que la convention financière précisant les différentes thématiques d'études à mener intéressant le Département sont joints en annexe.

Lors de sa réunion du 14 février 2011, la Commission de développement des territoires urbains et ruraux s'est prononcée favorablement sur le programme de travail partenarial 2011 de l'ADEUS et a proposé de donner une décision favorable en réponse à la demande de dotation départementale pour 2011.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur la ligne budgétaire « ADEUS » dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28887	65-6574-71	400 000,00 €	400 000,00 €	40 000,00 €


Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve le programme de travail partenarial 2011 de l'ADEUS,*
- *décide d'accorder à l'ADEUS une subvention de 400 000 € pour la mise en œuvre du programme de travail partenarial,*
- *autorise le Président du Conseil Général à signer la convention financière et ses éventuels avenants à intervenir entre le Département et l'ADEUS.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL